



UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Groupe d'Action Locale Loue Lison 2014-2020

Valoriser les ressources naturelles locales, potentiel de développement du territoire

FICHE ACTION N°10

ENRICHIR LES PROJETS PAR LA COOPÉRATION

Sous-mesure 19.3 - Préparation et mise en œuvre d'activité de coopération.

Date d'effet 1^{er} juillet 2015

I. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Champs en option suivant les orientations stratégiques choisies par LEADER dans chaque AG

Constats du diagnostic de territoire :

La phase de concertation menée dans le cadre de la candidature LEADER a conduit à aborder la coopération internationale. Cette dernière pourrait participer à la redynamisation des filières du territoire ainsi qu'à la mise en valeur du rôle des acteurs dans le développement territorial. Les acteurs locaux pourront ainsi s'ouvrir aux cas rencontrés sur d'autres territoires et aux moyens mis en œuvre pour y répondre. La coopération visera à fédérer les habitants, élus et professionnels sur trois thématiques qui participent à la valorisation des ressources naturelles du territoire : l'eau et le karst, le bois et le tourisme.

Au printemps 2010, les problématiques de pollution de la Loue étaient à leur paroxysme. On sait depuis, qu'on ne saurait développer durablement le territoire sans prendre en compte les contraintes géologiques propres à celui-ci. Le karst favorise en effet les transferts rapides des eaux de surface, jusqu'au au cœur des rivières, sans que le sol n'ait le temps de « filtrer » les pollutions. Avec l'eau, le karst a façonné les paysages du territoire qui sont chers aux habitants. Il confère une identité territoriale forte et est idéal pour le développement d'un tourisme de nature. Il oblige toutefois les activités humaines du bassin versant à s'adapter. Un premier projet de Pôle d'Excellence Rural sur l'eau avait été retenu mais avorté, en grande partie faute de liens entre les acteurs. De ces différents constats, a émergé l'idée que le programme LEADER donnerait aux acteurs locaux les moyens d'échanger avec d'autres acteurs, au sujet de l'eau et du karst, ou bien plus précisément sur les questions de la pêche, du tourisme en milieu karstique, ou encore des pratiques professionnelles en agriculture et sylviculture respectueuses de l'environnement.

La Communauté de Communes Loue Lison compte une ressource bois abondante et diversifiée sur son territoire. On y observe également le développement de projets qui structurent la filière forestière locale avec les constructions en bois local par exemple, les projets de chaufferies collectives ou encore l'éventualité de sécher du bois en parallèle d'un projet énergétique. Le manque d'animation et de coordination autour du bois-énergie ces dernières années à donné lieu à un ralentissement de la dynamique insufflée sur le territoire lors de l'élaboration de son Plan d'Approvisionnement Territorial. Mais le développement de cette filière reste l'un des enjeux majeurs pour le territoire. La filière bois, un secteur soumis à des inquiétudes sur sa structuration dans l'avenir, pourra compter sur le programme LEADER pour qu'elle puisse échanger, avec les territoires voisins ou ceux plus éloignés, à propos de l'avenir de la forêt et des bonnes pratiques qui existent quant à sa gestion, son exploitation ou sa valorisation.

La position géographique avantageuse de la Communauté de Communes Loue Lison située au cœur de la région Bourgogne Franche-Comté permet, à l'image de la Loue, de tisser des liens avec les territoires

limitrophes. Au-delà des échanges spécifiques sur le thème du tourisme en milieu karstique, le programme LEADER soutiendra les initiatives qui visent à intégrer davantage le territoire dans une offre touristique plus large. Déjà, des acteurs locaux comme la Saline Royale d'Arc-et-Senans coopèrent avec d'autres territoires pour conforter les chemins touristiques de la Communauté de Communes Loue Lison. Avec LEADER, l'ensemble des acteurs du tourisme auront à disposition un outil pour travailler à la valorisation des espaces situés entre vallées et plateaux sur les contreforts des hautes terres du Massif Jurassien. Ils pourront également mutualiser les moyens pour arriver à ces fins avec les destinations voisines.

Logique d'intervention issue de la Stratégie de Développement Local :

Les trois thématiques de coopération retenues sont les suivantes :

- actions sur les relations tissées par les activités humaines localisées sur un bassin versant karstique avec leur environnement,
- développement, structuration et optimisation des filières bois et bois énergie,
- harmonisation et interpénétration du tourisme local avec les politiques touristiques des territoires voisins de la Communauté de Communes Loue Lison.

Pour chacune des trois thématiques retenues au titre de la coopération, le programme LEADER veillera à associer les professionnels et autres acteurs de la Communauté de Communes Loue Lison dès le début de l'élaboration des projets communs avec les autres territoires. Ces travaux, nécessaires en amont des projets de coopération seront primordiaux pour définir avec les territoires partenaires quels sont les projets concrets qui seront portés en commun jusqu'à la fin de la programmation, l'objectif étant que la coopération soit abordable pour tous, qu'elle profite à l'ensemble des acteurs de la Communauté de Communes Loue Lison et que le plus grand nombre s'en approprie les enjeux dès le départ.

Une fois les liens tissés avec les territoires partenaires et le projet commun abouti, les acteurs seront accompagnés pour mettre en pratique les bonnes idées issues des échanges. Ces actions partenariales pourront aussi bien être portées par le Groupe d'Action Locale que les acteurs de la Communauté de Communes Loue Lison. Dans ces cas là, les animateurs LEADER seront chargés de la coordination et de l'ingénierie nécessaire à l'aboutissement du projet.

Objectifs de la Stratégie Europe 2020 et de la politique de développement rural auxquels répond cette action :

Favoriser la compétitivité de l'agriculture ;
Assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants ;
Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Priorités et domaines prioritaires du Règlement de Développement Rural auxquels répond cette action :

- P1 : Renforcer le transfert de connaissances relatif à l'agriculture, à la sylviculture et aux zones rurales ;
- Encourager l'innovation et renforcer le référentiel de connaissances dans les zones rurales ;
- P3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts ;
- Mieux intégrer les producteurs du secteur primaire dans la chaîne alimentaire par le biais de labels de qualité, d'un travail de promotion sur les marchés locaux et circuits d'approvisionnement courts, de groupes de producteurs et d'organisations «interprofessionnelles» ;
- P4 : Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendants de l'agriculture et de la sylviculture ;
- Restaurer et préserver la biodiversité (notamment dans les régions NATURA 2000 et les régions où l'agriculture a une haute valeur naturelle) ainsi que l'état du paysage européen ;
- Améliorer la gestion de l'eau ;
- Améliorer la gestion des sols ;
- P5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier ;
- Faciliter l'approvisionnement en sources d'énergies renouvelables, sous-produits, déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires et accompagner leur utilisation au service de la bioéconomie ;
- P6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones

rurales ;

- Faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois ;
- Promouvoir le développement local dans les zones rurales.

Besoins du Programme de Développement Rural franc-comtois auxquels répond cette action :

Préservation de la qualité des ressources en eau ;

Conciliation des usages de la forêt ;

Conciliation des pratiques agricoles et sylvicoles et les enjeux environnementaux de préservation ;

Préservation des sols agricoles et forestiers :

Maintien de l'image environnementale forte des produits franc-comtois, garante de leur valorisation ;

Nécessité d'avoir des réseaux d'acteurs locaux actifs pour accompagner les stratégies de territoire ;

Renforcement et développement du tissu économique rural ;

Approfondissement et valorisation des connaissances agronomiques et forestières pour d'adapter aux évolutions attendues.

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

- Permettre aux acteurs de la Communauté de Communes Loue Lison de s'ouvrir à d'autres pratiques et de réfléchir à de futurs projets, en favorisant les rencontres avec d'autres territoires ;
- Penser la protection et la valorisation des ressources naturelles du territoire et plus précisément le karst, l'eau, la forêt et les paysages qu'ils forment ensemble, par des actions de coopération territoriales et transnationales ;
- Asseoir l'identité régionale et européenne de la Communauté de Communes Loue Lison.

Objectifs opérationnels :

Volet relations entre activités humaines localisées sur un bassin versant karstique avec leur environnement :

- amener les acteurs à réfléchir à l'impact qu'ont leurs activités sur l'environnement et voir comment la question est abordée sur d'autres territoires aux caractéristiques hydrogéologiques similaires ;
- comprendre les mécanismes de transfert des pollutions humaines dans les sols et communiquer dessus auprès des différents publics ;
- aider les professionnels de la Communauté de Communes Loue Lison à échanger avec d'autres acteurs, afin d'identifier de nouvelles pratiques et adapter les leurs si c'est possible ;
- trouver des manières nouvelles de valorisation des spécificités géologiques karstiques des milieux naturels liés et réfléchir à un tourisme attractif et durable pour ces milieux.

Volet développement, structuration et optimisation de la filière bois et bois énergie :

- s'inspirer des projets liés à la forêt, au développement du bois énergie ou la construction en bois local, qui sont portés par des territoires européens ;
- développer avec les territoires régionaux des projets communs durables autour de la filière bois (unité de séchage, structuration du réseau, etc....) ;
- échanger à propos de la gestion et des points de blocage des filières d'approvisionnement en bois énergie local ;
- étudier sur la base de retours d'expériences le fonctionnement des chaufferies bois et les pistes d'amélioration qui existent ;
- étudier les impacts du changement climatique sur la forêt aux côtés d'acteurs locaux et d'autres territoires.

Volet harmonisation et interpénétration du tourisme local avec les politiques touristiques des territoires voisins :

- pérenniser les efforts faits avec les territoires voisins pour proposer une offre touristique partagée (sentiers de randonnée, circuits thématiques, parcours de trail, etc.) ;
- s'associer avec ces territoires pour porter des actions de communication afin de valoriser les espaces et le patrimoine local similaires ;
- étendre les actions de communication et de constitution de réseaux aux autres thématiques que le tourisme, notamment celles valorisant également les ressources naturelles (promotion des denrées

agricoles par exemple) ;
- réfléchir et mettre en œuvre une mutualisation des moyens.

c) Effet attendus

- L'identification d'autres potentiels de développement endogène du territoire par l'enrichissement du GAL et des acteurs locaux et la mise en place de nouvelles actions ;
- Fédération des acteurs locaux à propos des thématiques de l'eau, du tourisme et de la forêt ;
- Ouverture de la Communauté de Communes Loue Lison et échanges avec d'autres territoires.

II. TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

- Animation et support technique nécessaires à l'émergence et à la conception du projet de coopération ;
- Animation et support technique nécessaires à la mise en œuvre du projet, à son suivi et à sa valorisation (évaluation, capitalisation, communication) ;
- Actions d'échanges d'expériences : voyages et déplacements, organisation de colloques et séminaires ;
- Actions communes de coopération : dépenses relatives au projet de coopération.

III. TYPE DE SOUTIEN

SUBVENTION.

Par remboursement de coûts engagés et payés, déterminée sur la base des dépenses éligibles au FEADER.

IV. LIENS AVEC D'AUTRES RÈGLEMENTATIONS

- La Charte du Pays Loue Lison 2015.

V. BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Structure porteuse du GAL ;
- Syndicats Mixtes ;
- Établissements publics ;
- Offices de Tourisme ;
- Associations.

VI. DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais de rémunération : salaires bruts et charges patronales ;

Frais professionnels : frais de déplacement (au réel ou au forfait), frais de restauration (au réel ou au forfait), frais d'hébergement (au réel ou au forfait) ;

Prestations extérieures : frais d'évaluation, diagnostics, prestations de conseil et d'accompagnement, prestations d'intervenants extérieurs, frais de traduction ;

Frais de communication : conception d'outils vidéos, web et print, conception, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication ;

Frais d'organisation d'évènements : prestations extérieures, frais de location de salle et de matériel, frais de déplacement (au réel ou au forfait), frais de restauration (au réel ou au forfait) ;

Prestations intellectuelles : conception et acquisition de logiciels informatiques et/ou de bases de données spécifiques à l'opération ;

Dépenses d'investissement : investissements nécessaires à la gestion commune d'un projet.

VII. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le projet de coopération est pertinent et les délais de réalisation compatibles avec la programmation.

VIII. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Pour la sélection des projets au fil de l'eau :

Une grille de sélection sera élaborée ultérieurement par le Comité de Programmation au regard des critères suivants :

- impact économique du projet,
- impact social du projet,
- impact environnemental du projet,

- inscription du projet dans les principes LEADER,
- résonance du projet avec le Plan de Développement Local,
- réponse du projet aux objectifs et aux effets attendus de la fiche.

Étapes de sélection des projets :

- Avis du Comité Technique constitué préalablement au regard du sujet de l'opération ;
- Présentation du projet aux membres du Comité de Programmation, débat et vote.

IX. MONTANTS ET TAUX D'AIDE

Taux de cofinancement du FEADER : 80% des aides publiques totales.

Taux maximum d'aide publique : 100%.

Pour chaque période de sélection des projets, des taux fixes seront définis. Un système de modulation de ce taux fixe pourra être établi, par exemple par type de projets ou par type de porteurs de projets. Le taux d'aide publique ainsi défini sera compatible avec le maximum autorisé par cette fiche et avec le taux d'aide d'état appliqué au dit dossier qui pourra être plus contraignant.

X. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE ACTION

Enveloppe totale FEADER allouée sur cette fiche : 200 000 €

a) Suivi de la fiche

Questions évaluatives :

- Les publics cibles du projet de coopération ont-ils eu l'occasion d'échanger directement avec des acteurs rencontrant les mêmes problématiques sur d'autres territoires ?
- Les échanges qui ont eu lieu dans le cadre de la coopération ont-ils amené les acteurs à effectuer, sinon envisager, des changements de pratiques ?
- Des idées ou manières de faire nouvelles se sont-elles propagées sur la Communauté de Communes Loue Lison ?
- Des contacts clairs et durables ont-ils été tissés avec d'autres territoires aux caractéristiques proches de celles de la Communauté de Communes Loue Lison ?
- Des actions concrètes ont-elles émergé suite aux échanges ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE		
		NON ATTEINTE	PARTIELLEMENT ATTEINTE	ATTEINTE
Résultat	Nombre d'emplois créés ou maintenus	0	1	3
Résultats	Nombre de dossiers programmés	0	1	3
Réalisation	Montant moyen de subvention FEADER attribué par dossier	66 000 €		
Réalisation	Montant moyen de dépenses publiques	83 000 €		

b) Évaluation individualisée des projets validés par le Comité de Programmation

Suivi lors de la phase de réalisation en fonction des observations et des points de vigilance formulés par le Comité de Programmation lors de la décision attributive.

c) Évaluation de l'apport final de la fiche à la stratégie LEADER

Évaluation à la fin de la période de programmation LEADER 2014-2020.